

COMITE DE NEGOCIATION

Le 19 juin 2014, le **comité de négociation 347** a eu lieu avec les points suivants.

– Vincent Gilles – Vincent Houssin

MODIFICATION DES NORMES POUR LES ÉPREUVES SPORTIVES

L'autorité souhaite optimiser les épreuves sportives. Les actuelles épreuves paraissent trop faciles, surtout pour les candidats masculins. De plus, il faut que les épreuves soient ajustées au mieux à la réalité du terrain. Le SLFP-Police approuve l'initiative, mais fait remarquer que le parcours fonctionnel doit être le même partout ; que la réalisation des épreuves doit être soumise à un contrôle de qualité ; que nous estimons que les normes minimales du nouveau "test léger" sont trop faibles de sorte que les épreuves ne sont guère plus lourdes. De plus, nous demandons que les normes à atteindre soient publiées.

Nous pouvons marquer notre accord à la proposition, pourvu qu'il soit tenu compte de nos remarques. Une évaluation devrait être effectuée après six mois.

PRÉAVIS DE GRÈVE SNPS – ZP BELOEIL-LEUZE-EN-HAINAUT 5319

Le préavis de grève a été déposé en raison de la charge de travail trop lourde résultant du manque de personnel, de la radiocommunication défaillante et de certains problèmes suite à l'ouverture de la nouvelle prison.

Plusieurs membres du personnel sont détachés en renfort à la zone et la radiocommunication à l'intérieur de la prison est actuellement soumise à des tests. Les résultats seront présentés au prochain CCB. Le préavis de grève est suspendu.

CGSU (DEMANDE DU SNPS)

Suite à l'absence, depuis la réforme des polices, de certains profils de fonction, le statut pécuniaire n'est pas, ou pas correctement, appliqué à certains membres du personnel. Ce débat a déjà été



mené en comité de négociation durant l'année 2010. L'autorité propose de soumettre les profils de fonction au CSC (septembre 2014) et d'appliquer le statut sur base de ces profils.

Après validation des profils au CSC, le dossier sera remis sur la table en comité de négociation afin de déterminer la catégorie de chaque fonction.

Le SLFP-Police veillera à l'application correcte du statut, de façon rétroactive, sans aucun préjudice financier pour les membres du personnel.

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE NÉGOCIATION

Médecine curative

On n'a pas touché au droit aux soins de santé gratuits, seules les modalités ont été modifiées. Chaque consultation sera désormais facturée au tarif de l'INAMI. Le SLFP-Police demande s'il n'y a pas moyen que le paiement du montant dû soit réglé directement entre

la mutuelle et le médecin. L'autorité s'informerait de cette possibilité.

Problématique L+F-088

Suite à notre question - à l'occasion d'un comité de négociation, il y a quelques mois - concernant le remboursement de frais médicaux découlant d'un accident du travail, une réponse a été formulée et est actuellement soumise à la signature de l'administration de la Fonction publique. Nous attendons la réponse.

Ancienneté pécuniaire

Un projet de note a été rédigé. Celui-ci sera présenté aux organisations syndicales après feedback de la CPPL.

Mobilité des aspirants

L'autorité fait savoir qu'elle se réunira sous peu avec les organisations syndicales pour discuter des nombres, des places vacantes et des modalités relatives à la mobilité des aspirants..



Emplois vacants chef de corps

Dans certaines zones de police l'emploi de chef de corps n'est pas publié ou n'attire pas de candidats. La ministre de l'Intérieur a envoyé un courrier à ce sujet aux zones de police. La CPPL, quant à elle, mettra la problématique sur la table à l'occasion de la réunion prévue au mois d'août.

Péage dans le cadre d'une commission rogatoire

Le SLFP-Police trouve inacceptable que les péages à payer dans le cadre d'une commission rogatoire ne soient pas remboursés par le SPF Justice. L'autorité maintient son point de vue : que ces frais sont censés être couverts par l'indemnité forfaitaire mensuelle pour frais réels d'enquête. Nous ne sommes pas d'accord. Nous envisageons d'aller plus loin.